

FACTURE d'électricité tarif bleu plus

EDF au capital de 2 084 365 041 euros
Siège social : 22-30 avenue de Wagram
Paris 8ème
RCS : Paris B552 081 317 - SIRET : 55208131712187
N° de TVA intracomm : FR 03 552 081 317

Urgence dépannage électricité : 0 800 333 974

Nous contacter, accéder et gérer son contrat (24h/24, 7j/7)
Par internet : reunion.edf.fr rubrique « Mon Espace Client »
Depuis votre mobile : Application EDF DOM & Corse
Autres contacts
Par téléphone : 02 62 48 38 39 (coût d'un appel local)
du lundi au jeudi 8h-12h/14h-16h et vendredi 8h-12h
Par courrier : EDF Agence Clientèle Professionnels
8 av G. Brassens - CS 62009 - 97744 Saint Denis cedex 9

ENTR. MGP REU
26 BOULEVARD GERMAIN
97420 LE PORT

Vos références :
- pour tout contact : 2630000474474
- pour tout paiement : 263 0 000479884 002498339

contrat n° 959091
client titulaire Entr. MGP REU
espace de livraison MGP REU
3B CHEMIN DAMOUR
ST PIERRE
offre tarif bleu plus
service base supérieur à 36 kVA
puissance souscrite 144 kVA
réglage de la protection 240 A
type de compteur électronique avancée

facture n° 24983339E du 01/01/2024

électricité du 01/12/2023 au 01/01/2024 : 7 001 kWh
calculés sur la base d'index relevés (détails au verso)

total HT	2 775,49 €
TVA	240,20 €
autres taxes	50,43 €
total TTC	3 066,12 €

Ce montant sera prélevé à partir du 16/01/2024

historique de consommation
Les valeurs estimées sont présentées en italique.

kWh	août 23	sept 23	oct 23	nov 23	déc 23	janv 24
base	6 956	7 211	6 621	6 784	6 425	7 001

Date approximative du prochain relevé 05/02/2024
Date approximative de la prochaine facture ... 01/02/2024

rappel de vos coordonnées bancaires

Conformément à votre demande, l'opération sera réalisée sur le compte dont vous nous avez communiqué les coordonnées.

Nom du titulaire : MGP REU

IBAN (RIB International) : FR76 1010 7004 91XX XXXX XXXX X68

BIC : BREDFRPPXXX

1 Contrat EDF Entreprise

Coordonnées postales et téléphoniques de votre conseiller clientèle EDF Entreprise, à contacter pour toutes questions relatives à votre contrat, vos factures et les tarifs et services d'électricité. Numéro vert à composer pour payer vos factures par Carte Bancaire. Le numéro Dépannage est à composer pour contacter le service dépannage en cas de problème technique (ex : coupure d'alimentation).

2 Références

Le numéro « pour tout contact » est à rappeler pour toute correspondance avec EDF. Le numéro « pour tout paiement » vous est utile pour vos paiements (notamment les 14 premiers chiffres pour les paiements par téléphone).

3 Essentiel de votre contrat

Cette rubrique regroupe vos principales informations contractuelles : la référence, le type de contrat, la puissance souscrite, les services souscrits... Vous retrouvez également le nom et l'adresse du lieu de consommation.

4 Evolution de votre consommation facturée

Cette rubrique présente votre consommation facturée (en kWh). Il peut s'agir d'une consommation réelle ou calculée sur la base d'une estimation (les chiffres sont alors en italique). Pour être systématiquement facturé d'après votre consommation réelle, souscrivez au service gratuit de « relevé confiance ».

5 Adresse de facturation

Adresse utilisée pour l'envoi de vos factures. Elle peut être différente de l'adresse de consommation.

6 Identification de la facture

Nature du document (facture, avoir, souscription, cessation, régularisation...), numéro et date d'émission.

7 Synthèse

Vous retrouvez dans cette synthèse votre consommation (en kWh et en €), le récapitulatif des taxes, la somme à payer en TTC ainsi que la date limite de règlement de votre facture ou de remboursement s'il s'agit d'un avoir.

Vous trouvez également la date de la prochaine relève de votre compteur par un technicien EDF et celle de la prochaine facture.

8 Moyen de paiement

Si vous avez choisi de régler vos factures par un autre moyen de paiement que le prélèvement automatique, le talon de paiement par TIP figure en bas de votre facture. Celui-ci est à poster à l'adresse indiquée : EDF - CENTRE TIP 87077 LIMOGES CEDEX 9.

Si vous avez opté pour le prélèvement automatique, les coordonnées bancaires du compte sur lequel le montant de la facture sera prélevé sont indiquées.

9 Code barre de paiement

Ce code barre permet de vous identifier lors d'un paiement à une borne de paiement.

1 Détail abonnement et consommations

Cette rubrique vous indique le montant de votre abonnement, de vos consommations et des services et prestations souscrits le cas échéant pour l'ensemble de la période facturée. Le numéro de votre compteur est également indiqué dans cette partie. Dans la partie « consommations », vous trouverez le nouvel index de votre compteur.

2 Taxes et contribution

Les taxes et contributions sont collectées pour le compte de l'État et/ou des collectivités.

- **CSPE** (Contribution au Service Public de l'Électricité) est une taxe, proportionnelle à la consommation d'électricité. Son taux est fixé dans le cadre d'une loi de finances. Elle est reversée au budget général de l'État.

- **CTA** (Contribution Tarifaire d'Acheminement) s'applique au montant HT de la part fixe de l'acheminement de l'électricité. Elle est reversée à la CNIEG (Caisse Nationale des Industries Electriques et Gazières).

- **L'OM** (Octroi de Mer) et **l'OMR** (Octroi de Mer Régional) sont des taxes sur les produits importés dans les DROM et sur les ventes de biens produits localement. Elles s'appliquent sur le montant hors TVA et hors accises de la facture. Les taux de l'OM et l'OMR sont fixés par les Conseils Régionaux. Ces taxes sont reversées à l'administration des douanes.

- **La TVA** (Taxe sur la Valeur Ajoutée) est un impôt collecté par EDF pour le compte de l'Etat. Elle s'applique sur 100% de la facture y compris les taxes (hors OM/ OMR et la TVA elle-même).

3 Communication

Cette rubrique reprend les mentions légales relatives à la facture et à la gestion de votre contrat. Vous y retrouverez éventuellement des informations utiles pour payer votre facture.

part fixe		€/ kVA / an	montant en €	
abonnement du 1 décembre 2023 au 31 décembre 2023 (puissance souscrite de 144 kVA - 1 mois)		895,44	74,62	
prime complémentaire du 1 décembre 2023 au 31 décembre 2023		165,60	1 490,40	
part variable		c€/ kWh	montant en €	
postes tarifaires	anciens index en italique si estimés	nouveaux index en italique si estimés	coefficients de lecture	
du 01/12/2023 au 01/01/2024		consommations (kWh) compteur n° 479041836000		
consommations	463 299	470 300	1	
			7 001	
		17,29	1 210,47	
total HT			2 775,49	
Taxes et contributions		assiette	taux	montant en €
Contribution au Service Public de l'Électricité (CSPE)		7 001	0,0005 €/ kWh	3,50
Contribution Tarifaire d'Acheminement électricité (CTA)		214,01	21,93 %	46,93
Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)		2 825,92	8,50 %	240,20
Octroi de mer régional		2 775,49	0,00 %	0,00
Octroi de mer		2 775,49	0,00 %	0,00
total TTC				3 066,12

communication

- part acheminement HT : 456,24 €
- tice / cpse (taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité / contribution aux charges du service public de l'électricité) : s'applique à la quantité d'énergie consommée. Le produit de cette taxe est reversé aux services des douanes.
- cta (contribution tarifaire d'acheminement) : 21,93 % de la part acheminement de l'abonnement
- tva : payée sur les débits, s'applique sur l'ensemble du total HT, sur les taxes locales, la tice, la cpse et la cta.
- octroi de mer : s'applique sur les montants HT de l'abonnement et de la consommation.
- octroi de mer régional : s'applique sur le montant HT de la facture (prime fixe, consommation, CSPE et CTA).

Tarifs et prix en vigueur disponibles sur reunion.edf.com. Votre facture fait l'objet d'un tarif réglementé (document à conserver 5 ans). Une facture estimative est établie à partir des historiques de consommation selon 2 types de situation: Prise en compte de l'historique réel si 2 relevés de compteur sur une période d'une année ont été enregistrés ou l'historique moyen de l'offre-service en cas d'absence de relevé.
En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation auprès du Service Consommateur de votre agence clientèle n'a pas permis de régler le différend dans un délai de 2 mois, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie: www.energie-mediateur.fr ou par courrier: Médiateur national de l'énergie - Libre réponse n°59252 - 75443 Paris CEDEX 09. Les tarifs ont évolué au 1er août 2023. Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site reunion.edf.fr

références internes: 479 884 / 977085